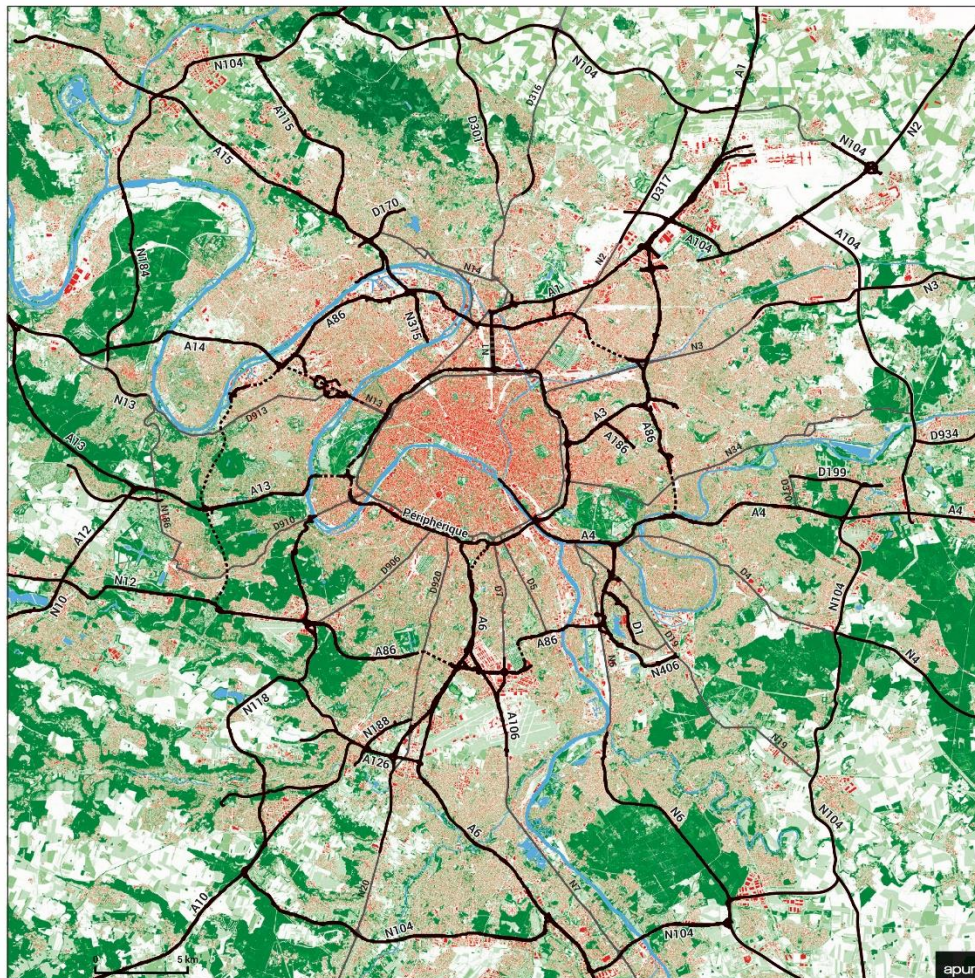




Consultation internationale

sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris

DOSSIER DE PRESENTATION



Consultation internationale sur les autoroutes, bd Périphérique et voies rapides du Grand Paris

— Autoroute, bd Périphérique, voie rapide
— Route nationale, ancienne route nationale
- - - voie majeure départementale

Sources : Filiaire Pompiers, Bd TOPO IGN

MAI 2018

Sommaire

Contexte et enjeux de la consultation internationale	3
1. Contexte	3
2. Présentation de la consultation.....	3
3. Problématique générale de la consultation	3
Des équipes pluridisciplinaires et internationales	5
1. Mandataire	5
2. Compétences obligatoires.....	5
3. Compétences optionnelles.....	5
Processus de la consultation internationale	5
1. Le comité de pilotage de la consultation	5
2. Les séminaires de coordination	6
3. La concertation avec les citoyens et la société civile	6
4. L'exposition finale.....	6
INFORMATIONS PRATIQUES	7

Contexte et enjeux de la consultation internationale

1. Contexte

Depuis le début de l'année 2017, le Forum métropolitain du Grand Paris mène un vaste chantier sur l'évolution des mobilités régionales à l'horizon 2030 avec le pilotage conjoint de l'AMIF, de la Ville de Paris, de la Métropole du Grand Paris, et en lien avec l'ensemble des collectivités concernées. Les élus y ont associé tous les acteurs des mobilités en Ile-de-France. La démarche s'est concrétisée par un *Livre blanc pour des mobilités durables, optimisées et intelligentes à l'horizon 2030* en mars 2018.

A partir de ce Livre Blanc, qui formule de multiples propositions pour améliorer les mobilités de demain, le Forum a choisi de poursuivre sa réflexion autour de l'un de ces axes de travail qui concerne l'évolution des autoroutes urbaines et des voies rapides ou structurantes.

2. Présentation de la consultation

La question de l'usage futur des autoroutes et des voies rapides ou structurantes se pose dans la plupart des métropoles mondiales comme françaises, dans un contexte de forte innovation technologique, avec notamment le développement d'applications smartphone pour l'aide au déplacement et l'information des usagers - désormais largement intégrées dans la vie quotidienne des Franciliens -, la recherche de nouvelles motorisations avec notamment les moteurs électriques, et l'exploitation de l'intelligence artificielle pour les véhicules autonomes. Face aux externalités négatives générées par la pollution et la congestion (la mobilité contribue par exemple, à elle-seule, pour un tiers environ des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines), de nombreuses métropoles s'interrogent sur l'optimisation de l'utilisation de ces grandes infrastructures ou mettent en œuvre leur requalification, en tenant compte des contraintes économiques et sociales de la demande en mobilité.

Conscientes de ces enjeux, les collectivités locales - rassemblées au sein du syndicat mixte d'étude le Forum métropolitain du Grand Paris - en partenariat avec l'Etat, lancent une *consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris*.

A travers des travaux collectifs menés en parallèle, 4 équipes pluridisciplinaires produiront des scénarios prospectifs d'évolutions des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris à moyen et long terme (avec un jalonnement à 2030 et 2050). Il s'agira également de partager ces enjeux avec les citoyens et la société civile, puisque les résultats des travaux se concrétiseront par une exposition grand public, et que des dispositifs de concertation seront mis en œuvre tout au long de la démarche.

3. Problématique générale de la consultation

Cette consultation internationale s'inscrit dans une démarche de réflexion prospective et stratégique située en amont des projets opérationnels et dont les productions seront de nature à éclairer des prises de décision.

La consultation internationale ne vise pas à s'interroger sur la création de nouvelles autoroutes ou voies rapides ou structurantes mais sur l'optimisation du réseau magistral existant et de son insertion urbaine. Il ne s'agit pas de décrire une vision utopique mais bien de proposer une évolution crédible du positionnement des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris dans l'offre globale de transports sur ce territoire. Une attention particulière sera portée à expliquer les processus d'évolution et de transition urbaine. Les enjeux de gains mais aussi éventuellement de pertes (en usage, en fonction) seront clairement explicités. Les conséquences en termes de circulation globale, d'impact sur le système de transport, d'évaluation des coûts et des autres conséquences économiques devront être estimées le plus précisément possible.

L'étude prospective et les scénarios d'évolution devront présenter des solutions relatives aux enjeux suivants :

A/ Améliorer le fonctionnement du réseau défini tel que dans le périmètre d'étude pour améliorer les mobilités quotidiennes en Ile-de-France

- Optimiser les flux de personnes et de marchandises ;
- Réduire la saturation des réseaux routiers magistraux, secondaires et locaux aux heures de pointe.
- Concevoir des projets qui prennent en compte l'impact sur la saturation des transports en commun, déjà critique sur de nombreuses sections, et qui intègrent une démarche de mise en œuvre progressive avec des mesures d'accompagnement pour faciliter leur acceptation.

B/ Réduire les externalités négatives liées à la circulation autoroutière sur le réseau magistral

- Réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air et la pollution sonore ;
- Réduire massivement l'accidentalité routière ;

C/ Vers des autoroutes et voies rapides mieux intégrées aux territoires qu'elles traversent

- Vers une meilleure insertion urbaine et une résorption des coupures urbaines générées par les autoroutes et voies rapides ou structurantes ;
- Vers une valorisation du foncier qui les borde.

D/ Vers des solutions envisageables pour les finances publiques et un modèle soutenable économiquement dans son contexte régional (en termes d'investissement comme de fonctionnement)

Les solutions présentées par les équipes devront traiter ces enjeux en répondant aux questions suivantes :

Quelle devra-être l'autoroute et la voie rapide ou structurante de demain ? Quelles devront être ses fonctions et son rôle dans le Grand Paris ?

- Comment adapter la route aux mobilités de demain (modes de déplacements, usages...) ?
- Comment mieux intégrer l'autoroute dans la ville, en optimisant les emprises, notamment celles bordant l'infrastructure et les points de contact avec les territoires ?
- Quelles autres potentialités (écologiques, paysagères, énergétiques...) pour les axes autoroutiers ?
- Comment rendre l'infrastructure autoroutière résiliente ?

Par quels moyens et quel processus transformer les autoroutes et voies rapides du Grand Paris ?

- Quels modèles économiques pour l'autoroute de demain, pour assurer et optimiser son fonctionnement renouvelé et le financement de ses éventuelles évolutions ? Quels ordres de grandeur financiers des solutions proposées à l'horizon 2024 / 2030 ?
- Comment échelonner ce processus de transformation ?
- Comment associer les usagers et riverains aux devenir de ces infrastructures ?
- Quelles idées créatives peuvent être proposées pour 2024 avant des aménagements plus pérennes à horizon 2030 et 2050 ?

Les équipes devront analyser de manière systémique les impacts des solutions présentées sur l'ensemble du territoire concerné. Outre des propositions à caractère généraliste, les équipes consacreront une partie significative de leurs travaux à des focus sur un ou plusieurs tronçons, ou sur quelques territoires pouvant comprendre les trois types de voie, qui seront définis au démarrage de la mission.

Des équipes pluridisciplinaires et internationales

1. Mandataire

Les 4 équipes sont placées sous la responsabilité d'un mandataire qui doit justifier de la qualification suivante : ingénieur, architecte et/ou urbaniste.

2. Compétences obligatoires

Les équipes réuniront les principales disciplines concernées par l'aménagement de l'espace, les mobilités et les évolutions technologiques. Seront ainsi obligatoirement représentées les domaines de compétences suivants : architectes, urbanistes, paysagistes, économistes, experts de la mobilité et des transports (notamment des études de trafic), experts en environnement. Seront également réunies les compétences nécessaires à l'expression et à la représentation des travaux de recherche. Pour la conception et la réalisation des contenus des matériaux de communication visuelle en vue de l'exposition finale destinée au grand public, les équipes s'appuieront sur l'expérience de plasticiens et autres spécialistes de l'expression pédagogique.

Les candidatures et les offres auront à démontrer, leur capacité à conjuguer efficacement les contributions des praticiens et des scientifiques, rendant compatibles leurs réflexes stratégiques, leurs exigences méthodologiques et leurs cultures professionnelles.

3. Compétences optionnelles

Des compétences optionnelles pourront être intégrées dans les équipes ou sollicitées par les équipes au cours de leurs travaux : politologues, géographes, historiens, démographes, sociologues, spécialistes des infrastructures, artistes (plasticiens, écrivains de science-fiction, photographes...).

Les équipes pourront s'enrichir de l'apport d'autres spécialistes et/ou unités de recherche reconnues dans leur domaine qui doit être lié à la question des mobilités du futur. Ces compétences scientifiques et/ou unités de recherche devront appartenir à des universités, à des écoles, à des organismes publics ou privés. Le cas échéant, des projets d'études dans le cadre de cursus universitaires pourront être rattachés aux travaux des équipes. Une place très significative sera réservée aux compétences et productions scientifiques.

Processus de la consultation internationale

La consultation internationale mobilisera pendant plusieurs mois des équipes pluridisciplinaires, placées sous la responsabilité d'un mandataire architecte, urbaniste, et / ou ingénieur. Elle se concrétisera notamment par une publication globale réunissant les études des équipes, et par une exposition grand public.

1. Le comité de pilotage de la consultation

Le comité de pilotage (COFIL) sera l'instance politique de la démarche pendant toute sa durée. Il prend les orientations nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs communs, en s'assurant de l'efficacité et de la pertinence de tous les aspects de la démarche. Les décisions du COFIL doivent faire l'objet d'un très large consensus.

Présidé par le(la) président(e) du Forum ou son(sa) représentant(e), il est composé de :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ou son(sa) représentant(e), et un représentant des services de l'État ;
- La Ville de Paris, représentée par le maire adjoint à l'urbanisme et le maire adjoint aux transports ou leurs représentant(e)s ;
- La Région Île-de-France, représentée par 2 vice-président(e)s ou leurs représentant(e)s ;
- Le Président de la Métropole du Grand Paris ou son (sa) représentant(e) ;
- Le Président de l'Association des Maires d'Île-de-France ou son (sa) représentant(e) ;
- Le (la) président(e) de toute collectivité territoriale participant au financement ou son (sa) représentant(e).

La direction du Forum, les directions des agences d'urbanisme (Aur et IAU-IdF) assistent aux réunions du Comité de pilotage, qui peut également solliciter la présence des services techniques des partenaires financeurs en tant que de besoin.

2. Les séminaires de coordination

Les temps forts de rencontre entre les équipes et le comité de pilotage sont nommés « séminaires de coordination ». Ils ont pour vocation d'assurer la complémentarité des travaux des équipes, et leur cohérence et pertinence au regard des objectifs initiaux de la consultation.

Les travaux des équipes seront jalonnés de 3 séminaires de coordination (septembre 2018, janvier 2019, avril 2019).

3. La concertation avec les citoyens et la société civile

Différents dispositifs seront prévus pour associer les citoyens et la société civile à la réflexion, tout au long du projet. Il s'agira ainsi de recueillir des avis et une expertise d'usage susceptible d'éclairer les équipes pendant leurs travaux, puis de débattre des scénarios imaginés par les équipes avec les citoyens.

4. L'exposition finale

L'exposition finale présentera l'aboutissement des travaux de chaque équipe ainsi que les résultats des actions de concertation. Elle a vocation à permettre au grand public, notamment francilien, une appropriation forte de l'ensemble des contenus qui auront été produits pendant la consultation internationale. Des débats publics, des colloques, et d'autres dispositifs interactifs viseront à approfondir l'ouverture des réflexions aux citoyens et à la société civile.

Le lieu choisi pour l'exposition sera prochainement annoncé.

Consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides du Grand Paris

Les étapes du projet



INFORMATIONS PRATIQUES

Toutes les informations sur la consultation internationale :
<http://www.forumgrandparis.fr/consultation-internationale>

Pour toute question relative à la consultation internationale :
consultation-internationale@forumgrandparis.fr

Forum métropolitain du Grand Paris
55 rue de Lyon
75 012 Paris

01.75.77.35.82

Twitter : @ForumGrandParis

Facebook : Forum métropolitain du Grand Paris